

COMMUNE DE TENNEVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : - LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives, du Livre I^{er} du Code de l'Environnement et du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, une enquête publique est organisée à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
2 mai 2017	8 mai 2017	21 juin 2017 à 11h à l'administration communale de Tenneville (service urbanisme), route de Bastogne, 1 à 6970 Tenneville	Collège communal Route de Bastogne, 1 6970 Tenneville

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre Ier, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein. Le Gouvernement wallon soumettra le plan au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, chaque jour ouvrable de 9 à 11h et de 14 à 15h30 à l'Administration communale de Tenneville, route de Bastogne 1 à 6970 Tenneville. Le dossier peut toutefois être consulté un jour par semaine jusqu'à 20 h ou le samedi matin uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme de l'Administration communale de Tenneville au 084 45 00 52 ou 084 45 00 53 (service urbanisme).

Les dossiers sont consultables à la commune et sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquete-dechetsressources/>

Tout intéressé peut formuler ses observations en remplissant le formulaire prévu à cet effet (disponible à l'adresse Internet susmentionnée) et en renvoyant ledit formulaire (pour le 21/06/2017 au plus tard) soit à l'administration communale, soit à l'administration régionale à l'adresse suivante : Service Public de Wallonie – DGO3 – Département du Sol et des Déchets (*Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES*). Les observations écrites peuvent être formulées, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (disponible à l'adresse Internet susmentionnée) et en renvoyant ledit formulaire (pour le 21/06/2017 au plus tard) par courrier à l'adresse précitée ou par courriel à dechetsressources.dgo3@spw.wallonie.be. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tenneville, le 02/05/2017.

La Directrice Générale

(s) Claudine Halkin-Mawet

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

(s) Marc Gauthier